



FEDERATION des PERSONNELS des SERVICES PUBLICS
Et des SERVICES de SANTE FORCE OUVRIERE

FORCE OUVRIERE
DES SERVICES D'INCENDIES ET DE SECOURS
153 -155 Rue de Rome - 75017 PARIS

IL N'Y A PAS DE FUMEE SANS FEU, NI DE FUMEE SANS DANGER POUR LES SAPEURS-POMPIERS !!

Le 14 novembre 2017, la D.G.S.C.G.C. a réuni les syndicats représentatifs dont FOSIS sur la thématique « fumées froides » suite au rapport de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (mars 2017).

La réunion peut se résumer ainsi :

« Nous sommes face à un sujet important, sans être l'auteur de ce rapport qui n'est pas assez précis ou étayé sur les constatations scientifiques ».

« Nous avons émis une note aux S.D.I.S. dans l'attente du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)».

« Nous espérons en février 2018 la réponse de l'I.G.A.S., les nouvelles normes des tenues de feu, et de voir ce que font d'autres pays dans la gestion de ce risque pour vous proposer quelque chose ».

Le lien entre la D.G.S.C.G.C. et les S.D.I.S. nous fait penser à une voiture avec la direction assistée cassée. Elle a le volant, mais difficile de la diriger quand on n'a pas la maîtrise financière et non plus la gestion administrative.

Exemple d'incohérence lu dans la note « le lavage des mains et du visage qui restent de rigueur avant de s'hydrater ou s'alimenter, mais aussi pour éviter de garder sur la peau des traces de suies ou autres polluants potentiels » ; par contre aucun rappel que l'employeur doit assurer l'entretien et le nettoyage des tenues de travail.

Alors continuons à nous laver les mains avec un gel hydro-alcoolique fourni par nos employeurs et à laver nos tenues de travail à nos domiciles ...

**Force Ouvrière des Services d'Incendies et de Secours sera vigilant
de l'avancée de ce dossier,
car la santé des agents n'a pas de prix.**